

Fonds régional pour le tourisme

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Le Fonds régional pour le tourisme de la Région Ile-de-France a pour objectif de répondre aux 4 axes prioritaires suivants, en investissement et en fonctionnement :

- moderniser l'offre touristique et accélérer la transition numérique du secteur touristique : création d'une offre touristique ou de loisirs nouvelle, renforcement de l'accueil et amélioration de l'offre ou du parcours touristique : signalétique, outils numériques (exemple : paiement dématérialisé),
- soutenir la filière touristique par des actions de promotion et de communication en France et à l'étranger : présence sur les sites et lieux de manifestations touristiques, campagne de promotion et de communication, événementiels et manifestations touristiques de niveau régional, études de clientèle et études de marché,
- favoriser l'émergence d'une « région multilingue » : formations en langues étrangères, documents et signalétique en langue étrangère,
- renforcer la sécurité des sites et parcours touristiques.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles, les organismes suivants :

- les collectivités locales et leurs groupements,
- les établissements publics,
- les associations loi 1901 et fondations,
- la plupart des entreprises privées et publiques,
- les établissements d'enseignement secondaire et supérieur,
- l'État.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Dans le cadre de la modernisation de l'offre touristique et la transition numérique, le projet touristique devra porter sur :

- des solutions numériques innovantes et accompagner la transition numérique des acteurs du tourisme pour répondre aux besoins des touristes,
- le soutien au développement et la modernisation des offres touristiques,
- le soutien d'amélioration de l'accessibilité aux sites et structures touristiques

Dans le cadre du soutien à la promotion et à la communication, le projet touristique devra porter sur :

- la présence sur les sites et lieux de manifestations touristiques,
- la campagne de promotion et de communication,
- les événementiels et manifestations touristiques de niveau régional,
- les études de clientèle et études de marché.

Concernant les projets sur l'émergence de la région multilingue, ils porteront sur :

- des formations en langues étrangères,
- des documents et signalétique en langue étrangère.

Les projets porteront également sur des projets d'investissement pour l'amélioration de la sécurité sur les sites touristiques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant et le plafond de la subvention dépendront de l'axe choisi et des dépenses présentées.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à adresser à la région Ile-de-France.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Tourisme
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE